

# Obsèques

## ouest-france.fr/obseques

Accédez à nos services en ligne : offrande de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances

Pour passer un avis : **02 56 26 20 01** (prix d'un appel local, N° non surtaxé)
Tarifs disponibles sur [ouest-france.fr/obseques](http://ouest-france.fr/obseques)

En partenariat avec **dansnoscoeurs.fr**

<b>Les avis d’obsèques du jour * </b>	
dans le Finistère	
<b>Baye</b> <p>Mme Joséphine LE ROI</p> <b>Brest</b> <p>M. Claude ANGOT M. José MADEC Mme Solange METEREAU M. Claude PELLECUER</p> <b>Clohars-Carnoët</b> <p>Mme Anna MAVIEL</p> <b>Combrit</b> <p>M. Jean-Yves DAMIAN</p> <b>Dirinon</b> <p>Mme Jeannine CLOAREC</p> <b>Eliant</b> <p>M. Jean-Luc LE FUR</p> <b>Guilers</b> <p>Mme Micheline JAFFRENNOU</p> <b>Lanarvily</b> <p>M. Auguste BRETON</p> <b>Landerneau</b> <p>Mme Féliacia Jeanne BERGOT</p> <b>Landunvez</b> <p>Mme Jeanne QUEMENEUR</p>	<b>Loctudy</b> <p>Mme Marie-Claire LE SCAON</p> <b>Plomelin</b> <p>M. Pierre LE COSSEC</p> <b>Plomodiern</b> <p>M. Thomas MARZIN</p> <b>Plougastel-Daoulas</b> <p>Mme Marguerite VIGOUROUX</p> <b>Pont-Aven</b> <p>Mme Annie BEN SADOUN</p> <b>Port-Launay</b> <p>M. Jean-Claude KERMOAL</p> <b>Quimper</b> <p>Mme Nicole FORT-EVANS M. Yves GUIRIEC Mme Marie-Claude TROALEN</p> <b>Riec-sur-Bélon</b> <p>Mme Danielle LE BONHOMME</p> <b>Rosporden</b> <p>M. Joseph GOUIFFÈS Mme Andrée PELLÉ</p> <b>Trégourez</b> <p>M. Pierre AUFFRET</p>
dans les autres départements	
<b>Beaussais-sur-Mer</b> <p>M. Louis PICOLO</p> <p><i>(* ) ayant fait l'objet d'un avis d’obsèques ou de décès ce jour dans le journal</i></p>	<b>Paule</b> <p>M. Jacques BRIAND</p>

<b>Les cérémonies célébrées aujourd’hui * </b>	
dans le Finistère	
<b>Beuzec-Cap-Sizun</b> <p>10 h 30<span> </span>: M. Pierre LE CAR, en l’église de Beuzec-Conq. Pompes Funebres Mariel</p> <b>Guilers</b> <p>10 h 30<span> </span>: M. François CARADEC, en l’église. Pompes Funebres Marbrerie Laot</p> <b>Kerlouan</b> <p>10 h 30<span> </span>: Mme Germaine LE BRIS, en l’église. Pompes Funebres An Avel 16 h 30<span> </span>: M. Gilbert GAC, en l’église. Pompes Funebres An Avel</p> <b>La Roche-Maurice</b> <p>14 h 30<span> </span>: M. Jean, François CROGUENNEC, en l’église. Pompes Funebres Bodiger</p> <b>Lampaul-Plouarzel</b> <p>14 h 30<span> </span>: M. André JOURDAIN, à l’église de Lampaul-Plouarzel. PFCA Plouarzel</p> <b>Lannilis</b> <p>14 h 30<span> </span>: M. Robert L'AZOU, à la salle de cérémonie Laot. Pompes Funebres Laot</p> <b>Le Folgoët</b> <p>14 h 30<span> </span>: M. Joseph LE ROUX, en la basilique. Pompes Funebres An Avel</p> <b>Logonna-Daoulas</b> <p>16 h 30<span> </span>: Mme Denise LÉOST, en l’église. Pompes Funebres Prigent</p> <b>Plouzané</b> <p>10 h 15<span> </span>: Mme Marie Françoise GOURIOU, en l’église. PFCA Brest</p> <b>Pluguffan</b> <p>14 h 30<span> </span>: Mme Janick BONNEC, en l’église. Pompes Funebres De L Odet</p> <b>Quimper</b> <p>10 h 30<span> </span>: M. Jean GUYONNET, en la cathédrale Saint-Corentin. PFG Quimper / Ti Douar</p> <b>Saint-Pol-de-Léon</b> <p>14 h 30<span> </span>: M. Stéphane TANGUY, à la salle de cérémonie des Pompes Funèbres Gouriou à Saint-Pol-de-Léon. Pompes Funebres Gouriou</p> <b>Saint-Thégonnec Loc-Eguiner</b> <p>10 h 30<span> </span>: Mme Marie Thérèse LE HIR, au crématorium de Saint-Thégonnec. Pompes Funebres Menez</p> <b>Saint-Urbain</b> <p>10 h 30<span> </span>: Mme Simone BOULC'H, en l’église. Pompes Funebres De Mescoden.</p> <p><i>(* ) ayant fait l'objet d'un avis dans le journal</i></p>	

Avis de décès	
<p>L'ensemble du personnel de l'entreprise Lapous s'associe à la peine de la famille de</p> <p><b>Monsieur Patrick MOULIN</b> Collaborateur apprécié depuis de nombreuses années</p>	
<p>Les obsèques auront lieu <b>mercredi 13 novembre, à 10 h 15, en la salle de cérémonie du Vern, à Brest.</b></p>	
<p><b>Lanarvily, Lesneven, Plouzané Ploudaniel, Nantes, Paris, Chartres</b></p> <p>Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de</p> <p><b>Monsieur Auguste BRETON</b> Ancien d’Algérie</p> <p>survenu à l’âge de 92 ans. De la part de<span> </span>: ses frères (†), ses soeurs (†), sa soeur, sa belle-soeur, ses neveux et nièces.</p>	
<p>La cérémonie religieuse sera célébrée <b>jeudi 14 novembre, à 10 h 30, en l’église de Lanarvily.</b> Auguste repose au Centre funéraire du Parcou, rue Camille Douls à Ploudaniel. Visites ce mardi et mercredi de 15 h à 18 h. La famille remercie tout particulièrement son médecin traitant le Dr Lefeuvre, ainsi que l’ensemble du personnel de l’EHPAD du Cleusmeur. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.</p> <p><i>PF An Avel, Lesneven, 02 98 44 11 86</i></p>	

<b>Hillion</b> <p>Nous sommes si tristes et consternés de vous annoncer que</p> <p><b>Christian MOUDENNER</b></p> est parti pour son dernier voyage le 10 novembre 2024, à 67 ans. De la part de <span> </span> : sa femme, Anne-Charlotte de Coquereamont; ses fils, Côme, Florian et Lancelot; sa belle-fille, Jade et sa petite-fille, Eden. <p>Cricri, repose en paix.</p>	
--	--

<b>Pont-Aven, Riec-sur-Bélon Paris (75)</b> <p>Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de</p> <p><b>Madame Annie BEN SADOUN</b> née PENVEN</p> survenu à l’âge de 87 ans. De la part de <span> </span> : son époux, René Ben Sadoun; ses enfants, Sophie et François ainsi que leurs conjoints; ses petits-enfants, Auriane, Romain et Cyprien; sa soeur, Françoise Chapalain, et toute la famille. <p>La cérémonie religieuse sera célébrée <b>mercredi 13 novembre 2024, à 14 h 30, en l’église de Pont-Aven.</b> Annie repose à la chambre funéraire de l’Aven, ZA de Cleun-Nizon à Pont-Aven. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.</p> <p><i>PF du pays de l’Aven, Pont-Aven, 02 98 71 12 12</i></p>	
<b>Landerneau, Loc-Eguiner La Forest-Landerneau, Plabennec</b> <p>Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de</p> <p><b>Madame Félicia Jeanne BERGOT</b> née VAILLANT</p> survenu à l’âge de 93 ans. De la part de <span> </span> : ses enfants, Michel, Marie-Claire et Abel Pellicant, Jean-Pierre et Yolande; ses petits-enfants, Bruno et Vanessa, Pierre, Paul et Marianne, Océane, Christelle et Pierre-Yves, Elodie et Jonathan; ses arrière-petits-enfants, Elise, Gabriel, Maël, et toute la famille. Une pensée pour son époux, Joseph. <p>La cérémonie religieuse aura lieu <b>jeudi 14 novembre 2024, à 10 heures, en l’église de Saint-Houardn.</b> La famille remercie son médecin traitant le Dr Schibi, ses infirmiers Marc et Jérôme, le personnel de l’ADMR, ses voisines Hélène et Chantal. Félicia repose au Centre funéraire des PFCA au 27 rue Saint-Ernel à Landerneau. Visites de 14 h à 18 h. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.</p> <p><i>PFCA, Landerneau, 02 98 21 60 94</i></p>	
<b>Paule, Glomel, Prat</b> <p>Nous avons la douleur de vous faire part du décès de</p> <p><b>Monsieur Jacques BRIAND</b> Ancien AFN</p> survenu à l’âge de 88 ans. De la part de <span> </span> : Joséphine, née Le Meur, son épouse; René, Marie-Pierre et Jean-Pierre, ses enfants; Anna et Jérémy, Rosalie, Maria, Ewen, ses petits-enfants, et toute sa famille et ses amis. <p>La cérémonie religieuse sera célébrée <b>mercredi 13 novembre 2024, à 14 h 30, en l’église de Paule,</b> suivie de l’inhumation au cimetière de Glomel. Jacques repose au funérarium du Centre Bretagne, rue Henri Rivoal à Rostrenen. Visites ce mardi de 14 h à 18 h. La famille remercie le personnel soignant des services de soins continus et de gériatrie de l’hôpital de Carhaix pour son professionnalisme et sa très grande humanité. Merci. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.</p> <p><i>La Maison des Obsèques PF Garandel-Chauvel, Rostrenen, 02 96 29 01 44</i></p>	
<b>Dirinon, Plougastel-Daoulas Hanvec</b> <p>Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de</p> <p><b>Madame Jeannine CLOAREC</b> née LE LANN</p> survenu dans sa 80 <sup>e</sup> année. De la part de <span> </span> : son époux, Jean Yves; son fils, Stéphane et Florence; ses petits-enfants, Titouan et Aurane; ses soeurs, Hélène, Vonette et Annie; ses beaux-frères et belles-soeurs, neveux, nièces et toute la famille. <p>La cérémonie religieuse sera célébrée <b>mercredi 13 novembre, à 14 h 30, en l’église de Dirinon.</b> Jeannine repose à la chambre funéraire du Stum à Dirinon. Visites réservées à la famille. Condoléances sur <a href="http://www.pompesfunebresbodiger.com">www.pompesfunebresbodiger.com</a> Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.</p> <p><i>PF Bodiger, Dirinon, 02 98 40 25 80</i></p>	

<b>Combrit (Sainte-Marine), Quimper Lausanne</b> <p>Ses enfants, Virginie et Henrik et leurs conjoints, Pierre et Carole; ses petits-enfants, Diane, Charles, Arthur, Kelly et Gauthier; ses soeurs, famille Cayot à Quimper, famille Rigueras et Romefort à La Baule ont l’immense tristesse de vous faire part du décès de</p> <p><b>Jean-Yves DAMIAN</b></p> enlevé à leur tendre affection le 9 novembre 2024, à Sainte-Marine (29), à l’âge de 86 ans. <p>Les obsèques seront célébrées <b>samedi 16 novembre, à 14 h 30, en l’église de Combrit.</b> Des dons pour la SNSM Station de Bénodet <a href="mailto:president.benodet@snsm.org">president.benodet@snsm.org</a> 07 86 57 06 86 Cet avis tient lieu de faire-part.</p> <p><i>PF Donval, Quimper, 02 98 90 20 05</i></p>	
<b>Quimper</b> <p>Nous avons l’immense tristesse de vous faire part du décès de</p> <p><b>Nicole FORT-EVANS</b></p> survenu le 10 novembre, à l’âge de 81 ans. De la part de <span> </span> : Pierre, Adeline et Patrick, ses enfants; Aude, Dominique et Kim, ses belles-filles; Samuel, Marianne, Elliot, Héloïse, Harold, Georgia et Sixtine, ses petits-enfants. <p>Un hommage lui sera rendu <b>le mercredi 20 novembre, à 11 h 30, au crématorium de Quimper.</b> Nicole repose à la chambre funéraire Donval, 106 avenue de Ty Bos à Quimper. Visites jusqu’au vendredi 15 novembre à midi. La famille remercie toutes les personnes qui s’associeront à sa peine.</p> <p><i>PF Donval, Quimper, 02 98 90 20 05</i></p>	
<b>Rosporden (Kernevel), Compiègne Saint-Vougay, Tourc’h</b> <p>Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de</p> <p><b>Monsieur Joseph GOUIFFÈS</b></p> à l’âge de 88 ans. De la part de <span> </span> : son épouse, Marie-Jo (†); ses enfants, Jeanne-Marie et Charles, Véronique et Mickaël, Patrick; ses petits-enfants chéris, Raphaël, Abel, Tanguy, Simon et Anna; ses frères, Germain (†) et Jean (†); ses beaux-frères et belles-soeurs et toute la famille. <p>La cérémonie religieuse sera célébrée <b>jeudi 14 novembre, à 14 h 30, en l’église de Rosporden.</b> Joseph repose au Centre funéraire de Dioulan à Rosporden. Visites de 14 h à 19 h. Sincères remerciements à Martine et Jean-Claude, Monique, Sylvie et au personnel soignant pour leur gentillesse et leur dévouement. La famille remercie toutes les personnes qui prendront part à sa peine. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.</p> <p><i>PF Le Floch - Funéplus, Rosporden, 02 98 59 91 00</i></p>	

<b>Riec-sur-Bélon</b> <p>C’est avec une immense tristesse que nous vous faisons part du décès de</p> <p><b>Madame Danielle LE BONHOMME</b> née ARRÉAUD</p> survenu à l’âge de 84 ans. De la part de <span> </span> : son époux, Yves Marcel Le Bonhomme; sa fille, Laurence; ses petits-enfants, son frère (†), ses soeurs, ses belles-soeurs et beaux-frères, ses neveux et nièces et toute la famille. <p>La cérémonie religieuse sera célébrée <b>vendredi 15 novembre 2024, à 14 h 30, en l’église de Riec-sur-Belon,</b> suivie de la crémation dans l’intimité. Danielle repose au funérarium de Riec-sur-Bélon. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.</p> <p><i>PF Costiou-Sellin, Riec-sur-Belon, 02 98 06 47 88</i></p>	
<b>Baye, Quimperlé</b> <p>Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de</p> <p><b>Madame Joséphine LE ROI</b> née JANNET</p> survenu à l’âge de 91 ans. De la part de <span> </span> : Louis (†), son époux; ses enfants, ses petits-enfants, ses 8 arrière-petits-enfants et toute la famille. <p>La cérémonie religieuse sera célébrée <b>vendredi 15 novembre 2024, à 10 h 30, en l’église de Baye,</b> suivie de l’inhumation au cimetière. Joséphine repose à la chambre funéraire de Mellac, Kervidanou 2. La famille remercie ses infirmières à domicile Christiane et Leïla, l’ADMR de Mellac, son médecin traitant le Dr Tréout et la pharmacie du marché Saint-Michel. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.</p> <p><i>PF Pierregui, Mellac, 02 98 35 05 28</i></p>	

<b>Quimper Les Souhesmes-Rampont Nantes, Tokyo</b> <p>Nous avons la douleur de vous faire part du décès brutal de</p> <p><b>Monsieur Yves GUIRIEC</b></p> survenu à l’âge de 66 ans. De la part de <span> </span> : son épouse, Françoise; ses enfants, Théo, Léna; sa soeur, Michelle et Pascal Boëdec, et toute la famille, ses amis. <p>Nous lui rendrons hommage <b>jeudi 14 novembre, à 15 h 30, au crématorium de Quimper.</b> Yves repose à l’Espace funéraire de Kerfeunteun, 8 route de Ty Nay à Quimper. Visites à compter de mercredi 13 novembre à 16 h jusqu’à jeudi 12 h. Pas de fleurs, ni de plaques, mais des dons en faveur du Secours Populaire seront les bienvenus. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.</p> <p><i>PF Bernard Le Comte, Quimper, 02 98 74 69 65</i></p>	
--	--

<b>Guilers, Brest, Le Pradet (83)</b> <p>Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de</p> <p><b>Madame Micheline JAFFRENNOU</b> née GUÉGUEN</p> De la part de <span> </span> : ses enfants, Steven et Soizic, Doriane et Roland, Solene et Christian; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants et toute la famille. Une pensée pour son époux, Maurice et son fils, Paul-Matthias. <p>La cérémonie religieuse sera célébrée <b>vendredi 15 novembre, à 10 h 15, en l’église de Guilers.</b> La famille remercie Marie-Ange, ses amis, ses voisins bienveillants, le Dr Descourt et Sandrine, le service de cancérologie de la Cavale Blanche, son médecin traitant, Dr Le Houerou, ses infirmières à domicile, la pharmacie Merle-Tadic, Gaëlle et l’équipe de l’ADMR, Maryline, son taxi, Appui Santé, le Dr Borel et son équipe pour leur professionnalisme et leur bienveillance. Micheline repose au Centre funéraire des PFCA au 345 Le Vern à Brest. Visites possibles de 14 h 30 à 18 h. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.</p> <p><i>PFCA, Brest, 02 98 34 18 00</i></p>	
<b>Port-Launay</b> <p>Nous avons le chagrin et la douleur de vous annoncer le décès de</p> <p><b>Monsieur Jean-Claude KERMOAL</b></p> à l’âge de 87 ans. De la part de <span> </span> : Yvette, son épouse; Thierry et Béatrice, Dominique et Michelle, ses fils et leurs conjointes; Christophe, Anaïs et Aurélien, Fabien et Stéphanie, Solenn et Johan, Gaëlle et Nicolas, ses petits-enfants et leurs conjoints; Ryan, Julia, ses arrière-petits-enfants; Yvette Le Jollec (†), sa soeur, ainsi que l’ensemble de la famille. <p>La cérémonie religieuse sera célébrée <b>mercredi 13 novembre, à 14 h 30, en l’église Saint-Idunet à Châteaulin.</b> Jean-Claude repose au salon funéraire de La Douffine à Pont-de-Buis. Visites ce lundi et mardi de 14 h à 18 h et mercredi de 10 h à 12 h. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.</p> <p><i>PF Iwan Etienne-Maison Dabrigeon, Pont-de-Buis, 02 98 86 60 60</i></p>	

<b>Plomelin, Concarneau</b> <p>Nous avons la tristesse de vous annoncer le décès de</p> <p><b>Monsieur Pierre LE COSSEC</b></p> survenu à l’âge de 88 ans. De la part de <span> </span> : ses enfants, Hubert et sa compagne Karine, David; ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants et toute la famille. <p>La cérémonie religieuse aura lieu <b>jeudi 14 novembre, à 10 h 30, en l’église de Plomelin.</b> Pierre repose à l’Espace funéraire des Châteaux, 85 avenue Pierre Mendès France à Quimper. Visites de 14 h à 17 h 30. La famille remercie sincèrement le Dr Le Biavant, le personnel de l’EHPAD Ti Gwen ainsi que son infirmière à domicile Séverine Vigouroux-Prigent. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.</p> <p><i>PF C Le Comte, Quimper, 02 98 10 17 05</i></p>	
<b>Elliant, Rosporden, Pluguffan Quimper</b> <p>Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de</p> <p><b>Monsieur Jean-Luc LE FUR</b></p> à l’aube de ses 72 ans. De la part de <span> </span> : son épouse, Nicole, née Huet; son fils, Fabien; sa fille, Fanny (†), et toute la famille. <p>Selon sa volonté, les obsèques ont été célébrées <b>dans l’intimité familiale.</b> La famille remercie toutes les personnes qui prendront part à sa peine. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.</p> <p><i>PF Le Floch - Funéplus, Rosporden, 02 98 59 91 00</i></p>	

<b>Loctudy</b> <p>Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de</p> <p><b>Madame Marie-Claire LE SCAON</b> née HÉNOT</p> à l’âge de 82 ans. De la part de <span> </span> : ses belles-soeurs, son beau-frère et ses neveux et nièces. <p>La cérémonie religieuse aura lieu <b>jeudi 14 novembre, à 14 h 30, en l’église de Loctudy.</b> Une pensée pour son époux, Germain. La famille remercie l’ensemble du personnel de l’EHPAD de Pen Allé ainsi que tous les soignants qui se sont occupés d’elle ses dernières années. Marie-Claire repose à la Maison funéraire de La Côte, Pendreff à Plomeur. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.</p> <p><i>PF Daniel, Penmarch, 02 98 58 60 69</i></p>	
--	--

<b>Brest</b> <p>Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de</p> <p><b>José MADEC</b></p> à l’âge de 75 ans. De la part de <span> </span> : son frère, Gérard; ses neveux et nièces, Sandrine et Cédric, ses amis et toute la famille. José repose à la chambre funéraire Provost de Brest, 365 rue du Vern. <p>Les informations pour la cérémonie d’hommage sont à prendre auprès des pompes funèbres. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.</p> <p><i>PFG - PF Provost, Brest, 02 98 02 51 95</i></p>	
<b>Hénanbihen, La Bouillie</b> <p>Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de</p> <p><b>Madame Irène GICQUEL</b> née JAUMET</p> survenu le mardi 5 novembre 2024, à l’âge de 90 ans. De la part de <span> </span> : Louis Gicquel (†), son époux; ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille. <p>Selon ses volontés, un hommage lui a été rendu <b>le samedi 9 novembre 2024, au crématorium de Saint-Brieuc, dans l’intimité familiale.</b></p> <p><i>PFG Services Funéraires, Lamballe, 02 96 31 34 64</i></p>	

**Obsèques à suivre** ➔







Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : [centraledesmarchés.com](http://centraledesmarchés.com)

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr) - Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).



**Lycée Jean Moulin, Châteaulin**  
Extension du service de restauration et reconstruction des locaux agents, OP21H1QL

## RECTIFICATIF

Marché de travaux

- 1. Maître d'ouvrage :** Région Bretagne, Direction de l'immobilier et de la logistiqe, 283, avenue du Général-Patton, CS 21101, 35711 Rennes cedex 7.
- 2. Mandataire :** Sembreizh, 13, rue du Clos-Courtel, 35510 Cesson-Sévigné.
- 3. Mode de passation choisi :** la procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1<sup>er</sup> du Code de la commande publique.
- 4. Objet des marchés :**  
**Lieu d'exécution :** lycée Jean Moulin, 10, rue de Lycée, 29150 Châteaulin.  
**Nature des travaux :** extension du service de restauration et reconstruction des locaux agents.  
**Répartition des travaux :** les travaux sont répartis en 15 lots.  
Lot 01 : gros oeuvre, VRD.  
Lot 02 : bardage et habillage façades.  
Lot 03 : étanchéité, couverture.  
Lot 04 : serrurerie  
Lot 05 : menuiseries extérieures aluminium.  
Lot 06 : menuiseries intérieures.  
Lot 07 : cloisons, doublages.  
Lot 08 : plafonds suspendus.  
Lot 09 : revêtements de sols, faïence.  
Lot 10 : peinture, revêtements muraux.  
Lot 11 : chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire.  
Lot 12 : électricité.  
Lot 13 : photovoltaïque.  
Lot 14 : équipement de cuisine.  
Lot 15 : aménagement paysager.  
**Durée des travaux :** 43 semaines mois y compris période de préparation d'1 mois.

**Variante autorisées :** non.

**Variante exigées :** non.

**Prestations supplémentaires éventuelles :** les candidats concernés ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

- Lot 06 :  
Lot 6.1 : fourniture et pose de rideau acoustique.  
Lot 15 :  
Lot 15.1 : banc 3 m sur mesure béton assise bois sans dossier.  
Lot 15.2 : banc 3 m métal.  
Lot 15.3 : corbeille vigie-pirate.  
Lot 15.4 : corbeille vigie-pirate recyclage.  
L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.
- 5. Article modifié :**  
**3. Date limite de réception des offres :** dans l'article 8 du précédent AAPC, la date limite de remise des offres était fixée au 5 juillet 2024 avant 16 h 00. Elle est reportée au jeudi 5 décembre 2024 avant 16 h 00.  
L'ensemble des autres éléments reste inchangé.
- 6. Date d'envoi à la publication :** 7 novembre 2024.

## Justice

### L'opinion syndicale du juge prud'homal ne révèle pas une partialité

Il n'est pas possible de mettre en doute l'impartialité d'un juge prud'homal, même s'il appartient ouvertement au même syndicat que la partie adverse.

La Cour de cassation a conclu ainsi alors qu'un chef d'entreprise refusait de plaider aux prud'hommes devant un juge qui avait été élu sur une liste présentée par le syndicat qui soutenait son salarié, adversaire au procès.

Le salarié et le juge appartenant au même syndicat, il est légitime, disait-il, de mettre en doute l'impartialité du juge, d'autant qu'il a déjà jugé en faveur de ce syndicat dans des procédures précédentes.

Mais pour la justice, ces deux circonstances ne sont pas de nature à faire douter de l'impartialité. La seule affiliation syndicale n'est pas de nature à créer une suspicion raisonnable et objective à l'égard du juge. Ce serait remettre en cause le principe même de l'organisation des conseils de prud'hommes dont les membres sont élus sur des listes présentées par des syndicats.

De plus, explique la Cour de cassation, l'impartialité résulte de la composition des conseils de prud'hommes puisqu'ils contiennent un nombre égal de juges élus par des salariés et des employeurs. Et enfin, l'impartialité est garantie par l'organisation judiciaire qui réserve la possibilité de faire appel et de former ensuite un pourvoi en cassation.

La loi, dans le Code du travail, indique qu'un conseiller prud'homal peut être récusé, notamment lorsqu'il a « un intérêt personnel » dans l'affaire. (Cass. Soc, 22.3.2023, C 21-19.176).

## Marchés publics

### Procédure formalisée



**Démolition, construction, restructuration du groupe scolaire «Bod Lann» à Glomel**

## PROCÉDURE AVEC NÉGOCIATION

Phase candidature

- 1. Maître d'ouvrage :** commune de Glomel, 2, rue de Rostrenen, 22110 Glomel.
- 2. Assistant à maîtrise d'ouvrage :** Sembreizh, 13, rue du Clos-Courtel, 35510 Cesson-Sévigné, représentée par son agence des Côtes-d'Armor, 24, rue Gourlin, 22000 Saint-Brieuc.
- 3. Mode de passation choisi :** la procédure de passation utilisée est la procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-3, R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique.
- 4. Objet du marché :**  
Lieu d'exécution : groupe scolaire «Bod Lann» à Glomel (22).  
Nature des prestations : mission de maîtrise d'oeuvre pour la démolition, construction, restructuration du groupe scolaire «Bod Lann» sur la commune de Glomel (22).  
Montant prévisionnel des travaux : 1 900 000 euros HT.

**5. Justificatifs à produire :** cf. règlement de consultation phase candidature.  
**6. Retrait du dossier de consultation :** le dossier est disponible en ligne sur la salle régionale des marchés publics [www.megalys.bretagne.bzh](http://www.megalys.bretagne.bzh)

**7. Critères de sélection des candidatures :**  
1- cohérence des moyens (humains et financiers) proposés par rapport à l'objet du marché,  
2- capacités techniques, professionnelles et financières permettant la gestion de la complexité du projet (surface de plancher, montant des travaux, durée d'exécution du chantier, performance énergétique, construction neuve, réhabilitation, phasage chantier),  
3- motivation et pertinence de la composition de l'équipe.

**8. Date limite de réception des offres :** les plis devront être remis par voie dématérialisée sur le site [www.megalys.bretagne.bzh](http://www.megalys.bretagne.bzh) avant le lundi 9 décembre 2024 à 16 h 00.

**9. Critères de sélection des offres :**  
Les critères d'attribution sont les suivants :  
- valeur technique pour 40 %,  
- prix pour 40 %,  
- auditions pour 20 %.

**10. Visite du site :** une visite sur site sera obligatoire pour les 3 équipes retenues à négocier.  
Les conditions de visite seront indiquées en phase «offre».

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

**11. Renseignements :** les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.megalys.bretagne.bzh>

**12. Voies de recours :**  
Instance chargée des recours auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes, France. Tél. 02 23 21 28 28, fax 02.99.63.56.84. E-mail : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr) <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

**13. Date d'envoi à la publication :** 7 novembre 2024.

## Vie pratique

### Le dimanche au supermarché, il faut se débrouiller seul

Un commerce alimentaire ne peut être ouvert le dimanche après-midi, ou durant les jours de repos des salariés, que s'il fonctionne sans personnel, avec le patron ou de façon totalement automatique.

Sauf exceptions, pour la boulangerie par exemple, un commerce alimentaire de détail doit être fermé au moins le dimanche après 13 h pour le repos hebdomadaire des salariés, les autres périodes de fermeture étant variables. Il se peut notamment qu'un jour de fermeture hebdomadaire soit imposé par un arrêté préfectoral.

Ces jours-là, les clients doivent donc trouver porte close mais l'ouverture est cependant admise si aucun salarié ne travaille, ont expliqué les juges de la Cour de cassation. Et l'interdiction ne se limite pas aux salariés habituels du commerce. Il est également interdit que des agents de sécurité, généralement salariés d'une entreprise de gardiennage, interviennent pour aider d'une manière quelconque, c'est-à-dire en remplaçant les salariés en repos.

Ces gardiens ne doivent donc pas aider les clients qui auraient des difficultés avec une caisse automatique, ni les renseigner sur les rayons ouverts ou non, ou sur les modalités de paiement, ou les aider à ouvrir un portillon de sortie en scannant le ticket de caisse, ou prendre en charge un produit finalement non acheté ou encore ranger les paniers... Ces initiatives, même prises par un salarié d'une autre entreprise, seraient une violation des règles sur le repos dominical, a conclu la Cour de cassation. (Cass. Soc, 26.10.2022, T 21-19.075 et V 21-15.144).

## Avis administratifs



Commune de MELGVEN  
**Modification n° 1**  
du Plan local d'urbanisme de la commune de MELGVEN  
**AVIS**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Modification n° 2**  
du Plan local d'urbanisme de la commune de Plougonevin

Par arrêté du 1er octobre 2024, le président de la communauté de communes du Pays d'Iroise (CCPI) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la modification n° 2 du PLU de la commune de Plougonevin qui se déroulera du vendredi 8 novembre 2024 (9 h 00) au lundi 9 décembre 2024 (17 h 00) inclus, soit pendant 32 jours consécutifs. Cette modification n° 2 du PLU entrainera des adaptations dans différentes pièces du dossier de PLU en vigueur, et visera notamment à : ouvrir à l'urbanisation partielle de la zone 2AUh de Kerjôrme au niveau de plusieurs parcelles cadastrales, reclasser la zone 2AUh du Parcel en zone NI pour constituer une coulée verte et reclassement de la zone 2AUI en zone N, mettre à jour les emplacements réservés, mettre à jour les Orientations d'Aménagement et de Programmation, réviser la répartition et du pourcentage de production de logements sociaux dans certains secteurs, réviser le classement des bâtis patrimoniaux pour tenir compte de l'inventaire de terrain réalisé au niveau de la commune en 2021, étudier le reclassement des parties de la zone AUh et U de Bertheaume au Nord de la rue de la Colinie en zone N, ajuster le périmètre de centralité commerciale...

Le dossier d'enquête comprendra une notice justifiant toutes les adaptations citées ci-dessus, une évaluation environnementale et des pièces de procédure. M. Bruno Bouguen, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes.

Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Plougonevin, rue des Martyrs, 29217 Plougonevin.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public à la mairie de Plougonevin, rue des Martyrs, 29217 Plougonevin.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

La Maire  
*Catherine ESVANT.*

Commune de Lesneven  
**Déclassement partiel de la voie publique place du Médecin-Général-Le-Berre**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté municipal en date du 7 novembre 2024, le maire de la commune de Lesneven a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant déclassement d'une partie de la voie publique place du Médecin-Général-Le-Berre en vue de son alignement, et a désigné M. Patrice Rouat comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Lesneven, du mercredi 27 novembre 2024 à 9 h 00 au mercredi 11 décembre 2024 à 17 h 00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions sur le registre d'enquête en mairie de Plougonevin sur ce lieu situé à la CCPJ.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites à la commissaire enquêteur par :  
- courrier postal : CCPJ, ZA de Kerdrioual, 29290 Lanrivour, en précisant la mention : enquête publique relative à la modification n° 2 du PLU de Plougonevin et à l'attention du commissaire enquêteur, par courrier électronique : [enquete-mplu2-plougonevin@democratie-active.fr](mailto:enquete-mplu2-plougonevin@democratie-active.fr) et par registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/enquete-mplu2-plougonevin/>

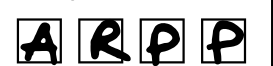
Le commissaire enquêteur assurera 4 permanences et recevra le public :  
- vendredi 8 novembre 2024, 9 h 00-11 h 45 : mairie de Plougonevin,  
- jeudi 28 novembre 2024, 13 h 30-17 h 00 : mairie de Plougonevin,  
- jeudi 5 décembre 2024, 8 h 30-12 h 00 : siège CCPI à Lanrivour,  
- et lundi 9 décembre 2024, 13 h 30-17 h 00 : mairie de Plougonevin.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête en s'adressant à la CCPI des affichages du présent arrêté ou obtenir des informations auprès de M. le Président de la CCPI, responsable du projet d'enquête publique.

Les informations relatives à l'enquête publique de la modification n° 2 du PLU de la commune de Plougonevin peuvent également être consultées sur les sites internet de la CCPI : [pays-iroise.bzh](http://pays-iroise.bzh) et de Plougonevin : [plougonevin.fr](http://plougonevin.fr)

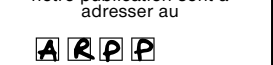
Après l'enquête publique, la modification n° 2 du PLU de Plougonevin pourra éventuellement être modifiée pour tenir compte des observations du public, des avis des Personnes Publiques Associées qui ont été joints au dossier d'enquête, ainsi que du rapport, de l'avis et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

## Notre publication adhère à



dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au



autorité de régulation professionnelle de la publicité  
23 rue Auguste Vacquerie  
75116 Paris  
[www.arpp-pub.org](http://www.arpp-pub.org)

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

## Assurances

### Emprunter discrètement la voiture des parents peut avoir des conséquences graves

La Cour de cassation, suivant l'argument d'un assureur, a privé de toute indemnisation un adolescent, blessé dans l'accident de la voiture familiale dont il avait pris les clés dans le sac de sa mère.

Le jeune homme avait confié les clés à un cousin avant de monter dans la voiture comme passager, mais le conducteur avait perdu le contrôle de la voiture et ils avaient été blessés.

Le passager invoquait la loi de 1985 qui oblige les assureurs des véhicules mis en cause dans un accident à réparer intégralement le préjudice des passagers blessés. Il expliquait qu'il n'avait pas commis de faute inexcusable qui aurait été la cause exclusive de l'accident puisqu'il ne conduisait pas et qu'en prenant les clés, il n'avait pas créé un danger particulier manifeste.

Les juges n'ont pas contesté ce point mais ils ont rappelé que si la loi impose aux assureurs de couvrir la responsabilité civile de tout conducteur, même non autorisé, elle prévoit que les auteurs, coauteurs ou complices d'un vol du véhicule ne sont pas couverts par l'assurance.

Emprunter la voiture de ses parents pour aller clandestinement faire un tour n'est pas un vol, plaiderait alors le jeune homme. Mais « le véhicule a été pris en fraude de ses propriétaires légitimes », ont dit les juges. C'est « l'appropriation de la chose d'autrui contre le gré de son propriétaire » et c'est un vol au regard du droit des assurances. Même si, en droit pénal en revanche, il n'y a pas de vol entre parents et enfants et donc pas de poursuites en correctionnelle, a conclu la Cour de cassation. (Cass. Crim, 21.3.2023, R 22-83.477).

Le journal peut intégrer, de façon totale ou partielle, sur la zone d'édition, le(s) supplément(s) suivant(s) : Formation professionnelle et continue.



Abonnez-vous !

2 mois = 30€

Découvrez le Pack famille à un prix très avantageux avec le papier et le numérique pour vous

+ 4 abonnements numériques à offrir à vos proches



Envoyez le bon sans affranchir à **Service Clients**  
Libre réponse 94114  
35099 Rennes Cedex 9

02 99 32 66 66 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 18h  
CODE : S222OFIR/APFI

Gagnez du temps [abo.ouest-france.fr/2mois](http://abo.ouest-france.fr/2mois)

## BULLETIN D'ABONNEMENT

OUI, je souhaite m'abonner au Pack famille

Ouest-France : pendant 2 mois 7j/7, le journal papier livré à domicile pour 30 € au lieu de 94€\*, soit 67% de réduction. INCLUS, un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix.

### JE COMPLÈTE MES COORDONNÉES

Mme  M.

Nom  Prénom

Adresse

CP  Ville

Tél.

Email

Je laisse mon email pour bénéficier des contenus numériques

chèque bancaire ou postal à l'ordre de Ouest-France

Vous préférez régler par carte bancaire ?  
Rendez-vous sur [abo.ouest-france.fr/2mois](http://abo.ouest-france.fr/2mois)

\* Voir conditions sur [abo.ouest-france.fr/2mois](http://abo.ouest-france.fr/2mois)

Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Ouest-France et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à « [pdps@spa.ouest-france.fr](mailto:pdps@spa.ouest-france.fr) » ou par courrier à « DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9 » ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL. Société Ouest-France - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 300 000 € - 377 714 654 RCS Rennes. IDU FR217483\_03HKQW.

C222OFIR



Vie des sociétés

**GARAGE TY LOUIS**

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 2 550 euros  
porté à 5 000 euros  
Siège social : rue de Nara  
Zac de Villeuneuve  
Braouic  
29300 QUIMPERLÉ  
981 155 708 RCS Quimper

**LES SOEURS CAM**

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 3 000 euros  
Siège social :  
15, rue du Général-de-Gaule  
29260 TRÉGARANTEC  
881 355 333 RCS Brest

**MODIFICATION OBJET**

Aux termes d'une délibération en date du 24 octobre 2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de "Achat, vente de peinture, relooking de meubles et décoration, achat, vente, création, restauration de meubles" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis  
La Gérance.

**A NOS ANNONCEURS**

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse

Pour avis  
La Gérance.

Immobilier

**En viager, l'annulation de la vente peut coûter cher au vendeur**

Le vendeur en viager qui ne reçoit plus la rente de l'acquéreur s'expose, s'il demande la résolution de la vente, à devoir lui restituer le bouquet qu'il a reçu à l'origine. C'est ce qu'a jugé la Cour de cassation alors que le bouquet avait été versé trente ans plus tôt, lors de la signature de l'acte notarié.

Cet acte de vente prévoyait qu'en cas de non-paiement des rentes, il pouvait y avoir « résolution de la vente », c'est-à-dire annulation, et que les rentes versées resteraient acquises au vendeur.

L'acquéreur devait en plus s'acquitter des échéances impayées et des indemnités d'occupation.

Mais en jugeant ainsi, la cour d'appel a oublié le « bouquet », c'est-à-dire la première somme versée au jour de la signature de l'acte, qui représentait près de la moitié du prix de l'immeuble, a pointé la Cour de cassation.

L'acquéreur devait donc rendre la maison et le vendeur devait restituer le prix reçu.

(Cass. Civ 3, 14.9.2023, N 22-13.209).

**Artisans, PME cette rubrique est faite pour vous**

Consultez les marchés publics sans formalités\* des collectivités locales ou régionales. Vous pouvez les retrouver également sur le site [annonces-legales.ouest-france.fr](http://annonces-legales.ouest-france.fr)

\*hors les procédures formalisées du code des marchés

Découvrez les nouveautés des Editions OUEST-FRANCE

Beaux-livres • Maison décoration • Tourisme • Histoire Cuisine • Loisirs créatifs • Pratique • Nature • Jeunesse

[www.editionsouestfrance.fr](http://www.editionsouestfrance.fr)

LA TÉLÉ A CHANGÉ,  
CHANGEZ D'HEBDO TÉLÉ.

**Diverto OUEST**  
Le meilleur de la TV et des plateformes

**Voile**  
Top départ du Vendée Globe

**Cat's Eyes**  
La série événement arrive sur TF1

**Julian Bugier**  
Installe le 13h près de chez vous

Chaque vendredi avec **ouest france**

Le supplément Diverto Ouest est diffusé sur les départements 14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85.



SOCIÉTÉ OUEST-FRANCE,  
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 300 000 €.

Siège social :  
10, rue du Breil - 35000 RENNES.  
Tél. 02 99 32 60 00  
[www.ouest-france.fr](http://www.ouest-france.fr)

Rédaction de Paris :  
91, rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.  
Cofondateur : M. François Desgrées du Lou.  
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :  
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :  
M. Philippe Boissonnat,  
Mme Laetitia Greffé,  
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :  
MM. François-Xavier Lefranc, Président,  
Fabrice Bazard, Directeur Général,  
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :  
MM. David Guiraud, Président,  
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente  
Valérie Cottreau, Elsa Da Costa,  
Annabel Desgrées du Lou,  
Laurence Méhaignerie,  
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,  
Thierry Maillard.  
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,  
Association Ouest-France Solidarité représentée  
par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA  
(Société d'investissements et de participations).  
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste,  
association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de  
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré,  
Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin,  
Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou,  
Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin,  
Laurence Méhaignerie, Anne-Marie Quémener,  
Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet.

Abonnement  
Retrouvez nos offres sur [abo.ouest-france.fr](http://abo.ouest-france.fr)  
Tarif 1 an : 432 €

Une question sur votre abonnement ?  
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au  
vendredi de 8h à 18h  
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).  
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur  
[moncompte.ouest-france.fr](http://moncompte.ouest-france.fr)

Publicité extralocale : 366 SAS  
Tél. 01 80 48 93 66. [www.366.fr](http://www.366.fr)

Publicité locale :  
Additi média,  
tél. 02 19 29 04 27. [additimedia.fr](http://additimedia.fr)

Commission paritaire n° 0625 C 86666  
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil,  
35051 Rennes cedex 9.  
Parc d'activité de Tournebride,  
44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse,  
Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.  
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.  
Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.



Tirage du  
mardi 12 novembre 2024 :  
465 312

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

Tarifs réservés  
aux abonnés du journal

Spécial jeux  
devient mensuel  
Abonnez-vous !

2€65  
/parution  
abonnement mensuel



Le set  
offert



ouest france Le Courrier Le Maine Presse Ocean

Déjà abonné ?



Passez facilement à la nouvelle  
formule livrée chez vous, soit  
12 numéros et 1 hors-série



Le prix à la parution ne  
change pas et vous avez  
deux fois plus de jeux.



Contactez-nous  
02 99 32 66 66  
[service.clients@ouest-france.fr](mailto:service.clients@ouest-france.fr)  
du lundi au vendredi de 8h à 18h  
(prix d'un appel local) S242OSPJ choix 3

Pas encore abonné ?

Je souhaite profiter de l'offre papier 12 numéros + 1 hors-série

Sans engagement : mensuel, (en 1 an, 12 numéros + 1 hors-série multi-jeux) à 2,65 €/parution au lieu de 3,10€, soit plus de 18% de réduction.

Et en cadeau le set offert : crayon et marque page.

Pour en bénéficier, scanner le QRcode ou rdv sur [magabo.fr/spjbch](http://magabo.fr/spjbch)

C 240OSPJ choix 3

1 an : 12 numéros + 1 hors-série multi-jeux à 35 €(1) au lieu de 42,10€, soit plus de 17% de réduction.

Et en cadeau le set offert : crayon et marque page.

Je complète le formulaire ci-dessous.

C 240OSPJ choix 1

Mes coordonnées

Mme  M. \*Champs obligatoires

Nom\*  Prénom\*

Adresse\*

Code Postal\*  Ville\*

Tél.\*  de préférence mobile

Email

Indispensable pour recevoir ma newsletter Jeux de Réflexion chaque mardi et jeudi.

Je règle par

Chèque Bancaire ou postal de 35 € à l'ordre de Ouest-France Spécial jeux

Prélèvement et Carte Bancaire  
Pour un paiement rapide et sécurisé, scanner le QRcode ci-dessus ou rdv sur :  
[magabo.fr/spjbch](http://magabo.fr/spjbch)

Fait à

Le

Signature obligatoire

Encore plus rapide,  
flashez-moi



(1) Offres réservées aux personnes ne recevant pas Spécial Jeux. Offres valables jusqu'au 31/12/2025. L'abonné recevra son set offert à l'adresse de livraison renseignée dans un délai maximum de 8 semaines à compter de l'activation de l'abonnement. Set offert dans la limite des stocks disponibles. Le client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la commande pour exercer son droit de rétractation.

Les données personnelles recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique à des fins de prospection commerciale et de gestion des relations commerciales avec les abonnés. Elles sont conservées 3 ans. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ces données. Vous pouvez également vous opposer à leur traitement en vous adressant par courrier à : Service Clients - TSA 80001 35071 RENNES CEDEX. Pour toute question relative à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter par écrit ou par mail ([mdp@sipa.ouest-france.fr](mailto:mdp@sipa.ouest-france.fr)) notre Délégué à la Protection des Données : Protection des Données Personnelles - SIPA Ouest-France - 21 Rennes Sud-Est - 10 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9.